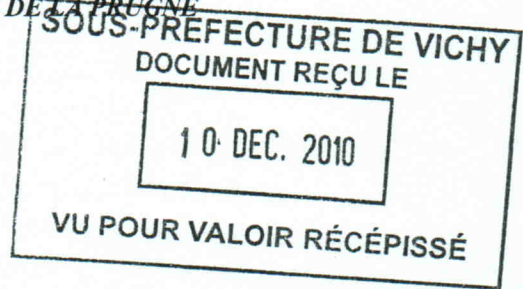


REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PRUGNE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 5  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 7

**Date de la convocation** : 22 novembre 2010  
**Date d'affichage** : 22 novembre 2010  
**Objet de la délibération** : RCEA entre Montmarault et Macon



**SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mil dix et le 30 novembre à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DURAY Eric, Maire.

**Présents** : Mrs. DURAY, BLETTY, CLOUX,  
Mmes CLOUX, MONTIBERT.

**Absentes excusées** :

Melle LAUTRU Amandine qui donne pouvoir à Mme MONTIBERT Monique  
Melle MAZIOUX Flory qui donne pouvoir à Mme CLOUX Chrystèle

**Absente non excusée** : Mme HOUZIAUX Ursula

**Secrétaire de séance** : Mme CLOUX Chrystèle

Le Maire soumet au Conseil Municipal à l'approbation la délibération du Conseil Général de l'Allier concernant la RCEA suivante :

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 % correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transports. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacements (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de Laprugne, réuni le 30 novembre 2010 déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier ;
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais,

sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 – 2014).

- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal de Laprugne s'engage à mobiliser des citoyens de son territoire pour s'exprimer au près de la Commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Certifié exécutoire  
le 30 novembre 2010  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Pour extrait conforme  
Le Maire,

